



07 68 05 15 63

Quimper, le 05.12.2023

ET SI ON EN PARLAIT ?

LE TRAVAIL EN 12H...

Quelques rappels nécessaires :

Rappelons que d'un point de vue réglementaire, les postes de travail en 12h sont une modalité **dérogatoire** d'organisation du travail. Leur mise en place est conditionnée au respect de 2 critères :

- les contraintes de continuité du service public exigée en permanence ;
- un avis du CSE puis de la FS sur le principe de la mise en place de ce mode d'organisation du travail.

Face à de nombreux week-ends de travail, à des plannings déséquilibrés, à des repos aléatoires imposés, à des congés annulés, à un rythme de travail infernal, le travail en 12 heures apparaît comme la solution miracle. Venir moins, disposer de plus de temps libre, payer moins de frais de transport ou de garde d'enfants, sont des arguments qui incitent les personnels à accueillir les 12H à « bras ouverts », voire même à les réclamer.

Mais la réalité sur le terrain la voilà :

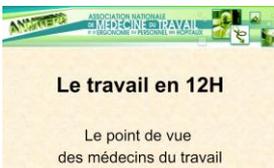
- On vous attire avec une trame de planning alléchante qui n'est plus respectée au bout de quelques mois. Elle devient alors un véritable calvaire : week-end coupé, dimanche de travail supprimé (et donc perte de la prime), changement au pied levé de votre trame, suppression de vos repos...
- L'amplitude horaire rend d'autant plus difficile les conditions de travail. Des études scientifiques démontrent une fatigue plus importante, une augmentation des TMS (troubles musculo-squelettiques), une dette de sommeil qui contribue à différents dérèglements hormonaux, des troubles cardiaques. Le travail en 12h impacte directement la santé avec une augmentation accrue des AT (Accidents de travail), des accidents de trajet.
- Egalement des risques d'erreur accrus dans les soins (baisse de la concentration), une augmentation des risques psychosociaux (stress, dépression, tension dans les équipes...), des conflits entre professionnels et parfois même avec les patients ou leur famille. Il est beaucoup plus difficile de supporter vos collègues, et de prendre soin de vos patients de manière humaine et empathique pendant 12 h que pendant 8h... Naît alors un sentiment de « mal travailler », de ne pas être un « bon » professionnel.
- En jouant sur votre professionnalisme, on vous contraint à des semaines de travail infernales pour combler les absences des collègues malades ou épuisés.



• Puis vous êtes contraints de refuser de revenir sur vos repos pour combler. Parce que vous aussi vous êtes épuisés et méritez votre repos ! Avec un fort sentiment de culpabilité à la clé ...

• Parce que vous êtes un professionnel et pour ne pas laisser votre service dans la panade, vous écourtez votre pause déjeuner voire vous la supprimez. Parce que pour bien travailler il vous faut une relève digne de ce nom, vous arrivez donc le matin, 20mn plus tôt et partez le soir un peu plus tard. Tout cela cadeau !!! Et les temps de déshabillage qui n'existent plus...

• En cas de maladie ou de formation, vous perdez 5h sur votre balance horaire. Comme si cela était un choix.



Une enquête menée par la Médecine du travail a démontré les méfaits du travail en 12h, mais aucune « réelle » mesure n'est prise à ce jour. S'installe un déni complet des directions face aux difficultés rencontrées par les équipes de soin travaillant en 12H. Quasiment aucune mesure de prévention des risques n'est mise en place.

On vous promet que les 12h seront mises en place de manière expérimentale mais il est difficilement possible de revenir en arrière. Lorsqu'il peut vous arriver de manifester vos difficultés pour ce rythme de travail, on vous invite cordialement à changer de service...

Ne vous bercez pas d'illusions, si les directions veulent étendre les 12 heures, c'est pour économiser sur les emplois. Un service en 12h nécessite moins de personnels.

S'il y avait les effectifs nécessaires pour répondre à la charge de travail, la question des 12 heures ne se poserait même pas.



ADRESSE TOI A TA CGT SI TU VEUX EN DISCUTER...